



## Compte rendu de la séance

du mardi 22 février 2022

**Président** : Gérard PÉDRINI

**Secrétaire** : Guy BOISSEROLLES

**(12) Présents** : Gérard PÉDRINI, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Fortuné MOURGUES, Alexis MOL, Guy BOISSEROLLES, Judith GUITTET, Yannick RENEUVE, Martine PEDULLA

**(3) Représentés** : Alice MEYRIGNAC par Sébastien MOREAU, Sylvain MOLINES par Fortuné MOURGUES, Emilie QUIOT par Gérard PÉDRINI

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**NOMBRE DE VOTANTS : 15**

Participait également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale.

### Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Validation des projets de la commune pour les contrats territoriaux 2022-2025.
- Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du contrat parcours emploi compétences (P.E.C.)
- Convention d'application 2022-2028 de la charte du Parc National des Cévennes (PNC)
- Augmentation divers tarifs : locations bâtiments communaux
- Bons d'achats à l'occasion d'une naissance ou d'un mariage
- Rectification du classement des voies communales
- Questions et informations diverses

### OUVERTURE DE LA SÉANCE :

#### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Guy BOISSEROLLES est désigné Secrétaire de séance.

#### MISE À L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18/01/2022

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par M. Christian BOULET.

Après lecture, ce compte-rendu n'amenant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents ce compte-rendu.

#### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

- Récapitulatif des commandes engagées du 18/01/2022 au 22/02/2022 :

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>NATURE DE LA DÉPENSE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Groupement d'Intérêt Économique (GIE) du Cèdre	Abattage 7 peupliers	720.00 €

#### **Délibérations du conseil :**

#### VALIDATION DES PROJETS DE LA COMMUNE POUR LES CONTRATS TERRITORIAUX 2022-2025

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire. Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

<b>Nom du projet</b>	<b>Montant des travaux HT</b>	<b>Année de commencement des travaux</b>
Etude, aménagement du village et sécurisation de la traversée du bourg de la commune d'Ispagnac <i>(dont contrats territoriaux 2018/2021 subvention obtenue : 80 230 € pour 200 575 € HT travaux)</i>	793 079 €	2022
Voirie communale (2022/2025)	185 000 €	2022
Remplacement du chauffage du bâtiment communal « Le Pavillon »	44 500 €	2022
Archivage	10 470 €	2022
Rénovation de l'éclairage du stade de football	8 695 €	2022
Abris V.A.E. (Vélos à Assistance Électrique) (FRED)	8 005 €	2022

### RENOUVELLEMENT D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE (P.E.C)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif mis en place par l'État pour permettre l'insertion professionnelle des personnes âgées de plus de 50 ans reconnus travailleurs handicapés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide du renouvellement d'un contrat parcours emploi compétence au 1<sup>er</sup> avril 2022, pour une durée de 9 mois et pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

### CONVENTION D'APPLICATION 2022-2028 DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES (P.N.C.)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de la commune d'Ispagnac en date du 6 janvier 2014 concernant l'adhésion à la charte du Parc National des Cévennes.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider le renouvellement de la convention d'application 2022/2028 relative à la mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la charte. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la convention d'application 2022/2028.

**M. Alexis MOL a quitté la séance pour raisons personnelles et n'a donc pas pris part au vote des délibérations suivantes.**

### AUGMENTATION DIVERS TARIFS : LOCATIONS BATIMENTS COMMUNAUX

Les élus ont souhaité ajourner cette proposition. Un groupe de travail va être mis en place prochainement.

### BONS D'ACHATS À L'OCCASION D'UNE RECONNAISSANCE OU D'UNE NAISSANCE ET D'UN MARIAGE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir un bon d'achat chez Mme Claire MIRMAN (pépiniériste à Florac Trois Rivières) d'une valeur de 30 € lors de l'établissement d'un acte de reconnaissance avant naissance en Mairie ou lors de la naissance d'un enfant dont les parents sont domiciliés à Ispagnac et de 50 € pour tous mariages célébrés à la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants valide cette proposition.

### RECTIFICATION DU CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal de la nécessité de réviser la carte des voies communales arrêtée la dernière fois par délibération n° DE\_2020\_073 en date du 17 novembre 2020.

Il explique qu'il y a eu quelques modifications mineures et qu'elle n'est donc plus en réalité avec la voirie communale actuelle.

Le Cabinet Fagge, Géomètre experts sis 8 rue de Wunsiedel - 48000 MENDE a été missionné pour la mise à jour du tableau de classement de voiries communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants approuve l'actualisation du tableau de classement des voies communales et approuve la modification de linéaires des voies communales comme suit :

- ancien linéaire : 54 255 mètres
- nouveau linéaire : **54 325 mètres**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote (délibération) :

- **TOUR CYCLISTE FÉMININ INTERNATIONAL DE L'ARDECHE (TCFIA) 2022**  
Pour 2022, les élus n'ont pas souhaité se positionner pour l'organisation d'une épreuve sportive du tour cycliste féminin international sur la commune.  
Cette épreuve étant organisée à la même date que Lozère Endurance Equestre, la commune ne dispose pas de moyens logistiques suffisants pour la mise en place de cette manifestation.
- **COUVENT D'ISPAGNAC**  
M. le Maire rappelle que le projet d'acquisition du couvent par un acheteur privé est toujours en cours.
- **TRAVAUX ÉGLISE**  
La fin des travaux de l'église sont prévus pour fin mars 2022.
- A la demande de Alexis TSABALAS, une urne a été mise en place dans le hall de la mairie pour déposer le questionnaire concernant son projet de développement de la boutique de produits locaux et service livraison à vélo.
- M. MOREAU Sébastien informe que l'ensemble des propriétaires de la succession FIRMIN ont donné leur accord pour vendre à la Commune d'Ispagnac les terrains cadastrés section B n°1231 - 1232 et 2565.  
Le dossier va être transmis aux notaires pour la finalisation de cette acquisition.
- Il informe également que M. et Mme NIVOLIÉS Arnaud souhaitent acquérir la parcelle section B n°959 (joutant leur propriété à Aiguebelle). Cette parcelle faisant partie des biens vacants sans maître récupérés par la Commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.**

**Guy BOISSEROLLES**  
Secrétaire



**Gérard PÉDRINI**  
Maire d'Ispagnac

